

PROCES-VERBAL DU 11/06/2026

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19

Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 18
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 4
Date de la convocation :

05/06/2026

L'an deux mille vingt-Six,

Le 11 juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.

Présents :

Mesdames BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne et MARTY Florence.

Messieurs BESSIERE Michel, BRAL Amédée, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :

Mandants

M. BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien
M. ESPIE Olivier
M. GUIBERT Antoine
Mme THENIERE Hélène

Mandataires

M. BESSIERE Michel
M. ROMERO Jacques
Mme BALP Coralie
M. POLOP-FANS Gilles

Absente : Madame APARICIO Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier

Après avoir constaté que le quorum était atteint, 14 conseillers municipaux présents et 4 pouvoirs, Monsieur Romero Jacques ouvre la séance à 18h11.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée quant à la fonction de secrétaire de séance, Monsieur NOFRE Olivier se propose.

Monsieur Romero demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 21 mai 2026.

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du conseil précédent est approuvé.

Compte rendu des délibérations

1 – CESSION PARCELLE COMMUNALE CADASTREE F1235

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code général de la propriété des personnes publiques ;

- Le plan cadastral de la commune ;



Considérant :

- Que la commune soit propriétaire de la parcelle cadastrée section F Numéro 1235 située lieu-dit LA FIERE
- Que cette parcelle présente une superficie de 1 135 m² ;
- Que Monsieur FERRER Claude a sollicité l'acquisition de cette parcelle ;
- Qu'il soit proposé de fixer le prix de vente à **1 € par mètre carré**, soit un montant total de **1 135 €** ;
- Que cette cession ne présente aucun intérêt communal en raison des difficultés d'entretien et de gestion qu'elle engendre

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section F n°1235 d'une superficie de 1 135 m² à Monsieur FERRER Claude

FIXE le prix de vente à 1€ par mètre carré, soit un total de 1 135 €

PRECISE que l'ensemble des frais liés à la vente, notamment les frais de notaire, de géomètre et d'enregistrement, seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 18h27

Le Secrétaire de Séance,
Olivier NOFRE

Le Maire,
Jacques ROMERO